DÉCLARATION POUR LE RECALCUL DE L'AIDE AU LOGEMENT
Notice explicative

cerfa 52294#05

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

Votre déclaration doit nous parvenir dans les plus brefs délais, datée signée.
Vos droits en dépendent.

Personnes concernées par la déclaration

Pour toutes ces personnes indiquez les noms, prénoms et date de naissance.
- vous-même ;
- votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire lié par un Pacs ;
- vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

Situation familiale et professionnelle

• Si votre situation familiale a changé :
Indiquez la date de ce changement et la nouvelle situation familiale (divorcé...).

• Si votre situation professionnelle ou celle d'un membre de votre foyer a changé
Indiquez en dessous de la personne concernée la nouvelle situation professionnelle et la date de changement.
Exemples : activité salariée, non salariée, étudiant, maladie, service civique, stage de formation rémunéré ou non, cessation d'activité...

• Si vous devez indiquer des ressources pour plus de quatre membres du foyer
Demandez des formulaires supplémentaires à votre caisse (Caf/Msa).

IMPORTANT
> N'attendez pas de recevoir votre déclaration de ressources pour signaler à votre caisse un changement professionnel, familial ou d'adresse pour vous ou un membre de votre foyer.
> N'inscrivez rien au verso de la déclaration.
> Ne joignez aucun autre document à votre déclaration.

Ressources de votre foyer durant la période de référence de trois mois

Vous devez déclarer, sans les centimes, **les revenus nets imposables** perçus en France ou hors de France, ainsi que ceux versés par les organisations internationales.

Ainsi, doivent être déclarés les revenus suivants :

1. Salaires, rémunérations, heures supplémentaires y compris exonérées, traitements assimilés et indemnités journalières (hors AT-MP)
Indiquez le montant net imposable des salaires, des traitements assimilés (hors contrat de professionnalisation) et des indemnités en cas d'activité partielle (chômage partiel).
Déclarez également le montant de vos heures supplémentaires exonérées.

2. Salaires (contrat de professionnalisation)
Indiquez le montant net imposable des salaires perçus dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.
Déclarez également le montant de vos heures supplémentaires exonérées.

3. Indemnités journalières d'accident du travail ou maladie professionnelle (imposables)
Ne déclarez pas les indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle versées dans le cadre de l'Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa).

4. Allocations de chômage
Déclarez les allocations imposables en cas de chômage.

Ne déclarez pas :
- l'aide exceptionnelle de fin d'année (« prime de Noël ») versée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa), de l'allocation spécifique de solidarité (Ass) et les aides exceptionnelles non imposables versées (« aide exceptionnelle de solidarité COVID 19 »...) ;
- l'aide personnalisée de retour à l'emploi versée aux bénéficiaires du Rsa.

5. Préretraites
Déclarez les allocations imposables de préretraite.

6. Pension de retraite
Déclarez toutes pensions ou allocations imposables :
- les pensions de retraite (base ou complémentaires, personnelles ou de réversion) ;

Ne déclarez pas :
- les pensions militaires d'invalidité et de victime de guerre ;
- l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse ou invalidité ;
- l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;
- l'aide sociale aux personnes âgées ;
- la majoration pour assistance à tierce personne.

7. Pensions d'invalidité
Déclarez les pensions d'invalidité imposables.

8 . Aucune de ces ressources
Si vous ou un (des) membre(s) de votre famille n'avez perçu aucune des ressources indiquées ci-dessus, merci de cocher la case.

Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

Joignez les justificatifs

• Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :
- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80 % ou une carte mobilité inclusion mention « invalidité » (Cmi-invalidité) ;
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40 % ;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40 % ou au-dessus.

• Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.

Emplacement réservé

IDX P 3200901 J

Déclaration pour le recalcul de l'aide au logement

cerfa 16018*06

À déclarer sur le site internet www.caf.fr / www.msa.fr ou à nous renvoyer dans les plus brefs délais.

Votre situation familiale

La situation n'a pas changé ☐

La situation a changé depuis le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Nouvelle situation.....

Pour permettre le calcul de votre aide au logement, pour chaque membre de votre foyer, inscrivez ci-dessous le montant net imposable des ressources perçues chaque mois (en euros et sans les centimes).

Situation professionnelle	ALLOCATAIRE Nom :..... Prénom :.....Né(e) le : ..... Si votre situation professionnelle a changé Nouvelle situation :..... Depuis le : ..... Mois de	Mois de	Mois de	VOTRE CONJOINT(E), CONCUBIN(E) OU PARTENAIRE LIÉ(E) PAR UN PACS Nom :..... Prénom :.....Né(e) le : ..... Si votre situation professionnelle a changé Nouvelle situation :..... Depuis le : ..... Mois de	Mois de	Mois de .....
1. Salaires, rémunérations, heures supplémentaires y compris exonérées, traitements assimilés et indemnités journalières (hors AT-MP)	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
2. Salaires (contrat professionnalisation)	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
3. Indemnités journalières (AT-MP)	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
4. Allocations de chômage	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
5. Préretraites	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
6. Pensions de retraite	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
7. Pensions d'invalidité	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
8. Aucune de ces ressources (Cochez la case)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Situation professionnelle	ENFANT OU PERSONNE À CHARGE Nom :..... Prénom :.....Né(e) le : ..... Si votre situation professionnelle a changé Nouvelle situation :..... Depuis le : ..... Mois de	Mois de	Mois de	ENFANT OU PERSONNE À CHARGE Nom :..... Prénom :.....Né(e) le : ..... Si votre situation professionnelle a changé Nouvelle situation :..... Depuis le : ..... Mois de	Mois de	Mois de .....
1. Salaires, rémunérations, heures supplémentaires y compris exonérées, traitements assimilés et indemnités journalières (hors AT-MP)	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
2. Salaires (contrat professionnalisation)	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
3. Indemnités journalières (AT-MP)	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
4. Allocations de chômage	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
5. Préretraites	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
6. Pensions de retraite	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
7. Pensions d'invalidité	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€	☐☐☐☐☐€
8. Aucune de ces ressources (cochez la case)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

S7160f

Emplacement réservé

Date de la demande ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

IDX P 3200901 J

Déclaration pour le recalcul de l'aide au logement

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de France Travail, du service des Impôts et de l'Agence de services et de paiements (ASP) ; qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

A ..... Le .....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du Code de la Sécurité sociale - L. 851-2 du Code de la construction et de l'habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L. 583-3 du Code de la sécurité sociale - Article L. 852-1 du Code de la construction de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).
Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse nationale des Allocations familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) et de la Loi informatique et libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.
Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L. 311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé